

Réunion du conseil municipal du 2 juin 2014

La réunion a lieu à 20 H. 30 à la mairie. Tous les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués. Tous sont présents sauf M. D. CHAULET, excusé.

1. **P-V. de la réunion du 29 avril 2014** : Le compte-rendu est lu et approuvé par les membres du conseil.

2. **Point sur les travaux** :

Bâtiments : Un appartement de la maison de l'entrée du bourg est occupé, le deuxième logement n'est pas terminé et les aménagements extérieurs doivent être faits avant le programme de voirie.

Service des Eaux : Le raccordement de la nouvelle conduite au château d'eau de Chassagne a été réalisé. Prochaine étape : Branchement à la cellule des Perges et raccordement à la station de pompage. La durée prévue des travaux est de quinze jours environ.

Les travaux de réhabilitation des captages du Mons doivent débuter fin juin.

Assainissement : La réunion avec les représentants du Conseil général, de l'Agence de l'Eau et de la Direction des Territoires a lieu le 3 juin et doit déterminer le type de station d'épuration la mieux adaptée pour le bourg et les aides susceptibles d'être obtenues. Les travaux ne seront engagés qu'après réception des arrêtés de subventions.

Voirie : Les travaux du programme annuel doivent commencer en juin.

3. **Vote des subventions** : Le conseil revoit et fixe les subventions attribuées aux différentes associations.

4. **Location de l'ancien presbytère** : Ce logement sera disponible à compter du 31 juillet. Deux demandes ont été déposées en mairie. Après vote à bulletin secret (10 votants - 7 suffrages exprimés et 3 bulletins blancs), ce logement est attribué à M. BUVAT (4 voix).

5. **Présentation de l'esquisse de l'appartement de l'école** : Le bureau d'études Mo2R a établi un projet de réaménagement du 1^{er} étage de l'école en un grand appartement. Cette esquisse est présentée ainsi qu'une estimation approximative. Il est décidé de demander une étude avec deux appartements. La commission des bâtiments communaux est chargée d'étudier ces agencements.

6. **Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)** : M. le Maire donne lecture de la liste des personnes qui ont été proposées pour faire partie de la commission des impôts directs.

Propriétaires forestiers : Titulaires : J - Ch. BREUIL et J-P. VINCENT. Suppléants : G. CHAUVANET et S. ESPINASSE. Propriétaires domiciliés hors commune : A. BREUIL, M. CHARLANNE (titulaires), E. BOURGEADE et D. MIERMONT (suppléants). Un titulaire et un suppléant seront désignés pour représenter les propriétaires forestiers et les propriétaires hors commune.

A. FREYSSAC, L. RIVIERE, A. FOUR, F. BREUIL, B. SEINCE, D. VERMILLARD, C. QUEYSSAC, P. OYSEL sont proposés comme titulaires et M. AUBERT, M. JOURDE, M. PONTHER, E. FARNIERAS, C. COLY, P. REYDEMANEUF, J-P. PETITOU, P. COURTEIX comme suppléants. Parmi ces noms, six commissaires titulaires et six suppléants seront retenus par la Direction générale des Finances Publiques pour la liste définitive.

Contrat d'apprentissage : Il est décidé de signer un contrat pour deux ans pour le jeune Aubin MATIJASEVIC afin de préparer un C.A.P. d'agent d'entretien des espaces verts.

Gabare : L'association A.D.N. qui gérait l'exploitation de la gabare de Spontour est en liquidation judiciaire (décision prononcée par le Tribunal de Brive) depuis le 12 mai. Les travaux d'entretien avant la mise à l'eau que devaient réaliser les employés d'A.D.N. n'ont pas été faits. La commune devra les prendre à sa charge. La restauration effectuée suite au rapport d'expertise doit être contrôlée après mise à l'eau. La navigation de la « Spontournoise » semble donc compromise pour cette saison. Un appel d'offres sera être lancé afin de trouver un nouveau gestionnaire.

7. Questions diverses : Mathieu CHAVEROUX est désigné pour être le délégué représentant notre commune auprès de la Fédération des Stations vertes.

- Une aide exceptionnelle de 250 € sera versée à Mme DELOUMEAUX de Claniac suite au décès de la petite Océlya (18 mois).

- M. REBIERE a annoncé qu'il ne renouvellera pas le bail de la boucherie fin octobre. M. le Maire prendra attache avec le Pôle Accueil de Haute Corrèze pour trouver un nouvel exploitant.

- Le lave-vaisselle du restaurant doit être changé. Coût : 4 850 € TTC. Les étagères inox à installer dans la cuisine sont prises en charge par le gérant.

- Des devis ont été demandés pour les bornes électriques du Camping de Spontour. Elles seront changées avant fin juin.

- Un commerçant ambulant proposant des pizzas a demandé de s'installer sur le parking près du tennis, les jeudis soirs. M. le Maire lui a accordé l'autorisation après avoir consulté les commerçants (boucherie, épicerie et restaurant).

- M. le Maire informe les conseillers que le recours déposé par certains candidats suite au premier tour des élections municipales a été rejeté par le Tribunal administratif.

- Le conseil municipal devra se réunir le vendredi **20 juin** – date impérative fixée par arrêté ministériel – afin d'élire ses représentants pour participer aux élections sénatoriales.